

TREPLIN INTERNATIONAL IFCARTS - RÉVÉLATION DES ÉTOILES

Règlement

Révélation des Étoiles, association culturelle spécialisée dans la création d'événements, concerts, festivals, ainsi que dans l'accompagnement, la formation et le management de talents émergents et professionnels, a lancé son projet **Tremplin International IFCArts / Révélation des Étoiles**. Ce premier concours international des arts du spectacle a pour vocation de révéler votre talent et de vous aider à le promouvoir efficacement. Véritable tremplin de carrière pour des artistes, créateurs de mode et mannequins, il valorise l'originalité et la créativité, avec des perspectives d'essor national et international, jusqu'à New York et Hollywood.

Il a pour mission de :

- Soutenir la jeune création artistique,
- Donner aux talents la possibilité de booster leur carrière artistique nationale et internationale,
- Favoriser les échanges et le dialogue interculturel,
- Faire connaître et briller la culture de chaque pays participant en France et la culture française dans le monde.

Le **Tremplin International IFCArts / Révélation des Étoiles** donne entre autres aux artistes mannequins et créateurs talentueux la possibilité de se qualifier pour des événements internationaux, comme par exemple, IMTA International Model and Talent Convention, qui se déroule depuis 36 ans à New York et Hollywood.

Révélation des Etoiles est également un programme de formation agréé Qualiopi et d'accompagnement pour les artistes et talents avec l'objectif de leur apprendre à mettre en place, maîtriser et promouvoir leurs projets artistiques / mode et leurs carrières nationales et internationales.

RÈGLEMENT DU TREMPLIN

IFCArts /RÉVÉLATION DES ETOILES

Qui sera élu « Revelation of the Year »?

ARTICLE 1 : Conditions de participation

- Habiter ou résider en Europe ou dans un pays invité
- Être artiste, mannequin ou créateur de mode amateur ou professionnel
- Avoir entre 5 et 55 ans*

ARTICLE 2 : Les sélections

Six catégories artistiques et leurs sous catégories (à choisir pour les sélections officielles et la demi finale):

- CHANT:
 - Jazz
 - Variété
 - Pop
 - Open
 - Opera
 - Comédie musicale
 - International
 - Francophone
 - Auto-accompagnement
- COMPOSITION
 - Français
 - International
- DANSE
 - Hip Hop
 - Break
 - Jazz/Cabaret
 - Ballet
 - Traditionnel
 - Open
 - Danse de Salon
 - Claquettes
 - Contemporain
 - Funky
 - Comédie musicale
- THEATRE
 - Présentateur
 - Influence
 - Stand Up

- Auditions (cold read)
- Télé - Cinéma (devant la caméra)
- Comédie
- Open
- Comique
- Classique
- VARIÉTÉ / ARTS VISUELS
 - Magie
 - Mentalisme
 - Acrobatie (sol)
 - Cirque
 - Hypnose
 - Ventriloquie
 - Open
- CRÉATEUR DE MODE
 - Tenue de soirée
 - Tenue de cocktail
 - Tenue de plage
 - Elegance à la française
 - Red Carpet
- MANNEQUINAT
 - Photo
 - Runway
 - Spokesmodel
 - Casual
 - Plus
 - Petite
- MAKE-UP ARTISTE
 - Express Red Carpet
 - Glamour Tapis Rouge
 - Hollywood and Broadway

CATÉGORIES D'AGES

Jeune - 5 à 15 ans inclus / Adulte - 16 à 55 ans inclus

*Les candidats mineurs devront obligatoirement avoir une autorisation parentale et être accompagnés par un parent ou un tuteur aux sélections et à la finale en cas de sélection.

ARTICLE 3 : Inscription et déroulement

Inscription au Tremplin se fait en ligne via les sites internet:
<http://www.revelationdesetoiles.com/> ou <https://www.ifcart.com/>

Déroulement :

- **Étape 1 - Inscriptions:**

Les candidats rempliront le dossier d'inscription en ligne et devront accepter les conditions décrites dans ce présent règlement. L'inscription doit se faire au plus tard le 1er mars 2025 à minuit.

Les candidats enverront leur candidature complète, lettre de motivation, 2-3 liens youtube, photos via le site internet ou par email : talents@rstars.fr

Tous les candidats sélectionnés recevront une convocation écrite.

- **Étape 2 – Sélections officielles :**

Les candidats sélectionnés seront convoqués à des sélections officielles en présentiel ou en ligne (talents internationaux) avant le 31 mars 2025. Les auditions sont gratuites, les frais de dossier de 55 euros seront demandés pour valider la candidature une fois sélectionnée. Les candidats seront invités à présenter leur numéro d'une durée maximale de 60 secondes, sauf la catégorie Arts visuels donc la durée maximale de 90 secondes. Ils peuvent se présenter dans plusieurs sous-catégories (conditions à valider lors de l'inscription)

Après confirmation de leur participation, les candidats seront convoqués. Il sera demandé à chaque candidat de se présenter à l'heure de convocation sans retard et avec tous les documents nécessaires, correctement remplis, clé usb, instrument et matériel de scène, tenue, au risque d'être éliminé.

Dans la catégorie chant, deux extraits de chansons peuvent être demandés à choisir entre :

reprise en langue maternelle, reprise en anglais, et composition (auteur, compositeur contemporain).

- **Étape 3 - Tremplin International IFCArts / Révélation des Etoiles :**

Les candidats sélectionnés à l'issue des sélections officielles sont conviés à participer au Tremplin en présence du jury d'experts et du public (à partir du 2eme tour) qui auront lieu du **30 avril au 4 mai 2025 inclus**. Le Tremplin se déroule en 3 tours éliminatoires.

- Les qualifications
- La demi-finale
- La finale

- **Étape 4 - Finale :**

Les candidats sélectionnés s'engagent à être présents à **Cannes au Tremplin du 30 avril au 4 mai 2025**

pour concourir au titre de « **Revelation of the Year** ».

Les candidats sélectionnés à l'issue des 2 tours sont invités à participer à la Finale du **Tremplin IFCArts - Révélation des Étoiles** qui aura lieu le **3 mai 2025** à Cannes.

Des séances de formation et de coachings professionnels leur seront proposées dans le cadre de l'IFCArts (Forum International des Arts du spectacle, de la Création et de la Mode - www.ifcart.com).

ARTICLE 4 : La Finale

La Finale a lieu en présence d'un Jury composé de personnalités et de professionnels du spectacle, de la mode, de la musique et des médias. Des bourses et des prix de soutien de promotion de carrière sont à gagner.

Déroulement :

Les finalistes se produiront sur scène, devant un public, et à tour de rôle devront convaincre un jury professionnel présent lors de la finale pour désigner la « Revelation of the Year ».

Les lauréats sont également qualifiés pour s'inscrire, s'ils le souhaitent, à International Model and Talent Convention (IMTA) à Los Angeles, janvier et à New York juillet 2025.

Le gagnant remportera une bourse pour y participer ainsi que d'autres prix et lots. Les lauréats du Tremplin pourront être recrutés par des professionnels présents dans le cadre de leur projets personnels ou professionnels. En effet, chaque année, les participants du Tremplin sont recrutés pour des projets télévisuels, des comédies musicales, des préparations d'albums...

Plus **de 200 000 euros** de bourses sont mis en jeu par nos partenaires nationaux et internationaux.

Les organisateurs se réservent le droit d'apporter des modifications sur le nombre d'étapes que devront passer les candidats ou sur la durée de leurs passages en fonction du nombre d'inscriptions.

Résultats : Les résultats seront annoncés à l'issue de chacune des étapes de sélections. Avant l'annonce des résultats et en cas de besoin, le jury se

réserve le droit de demander à certains candidats d'être de nouveau entendus.

Les sélections étapes 1 et 2 ne sont pas ouvertes au public. Les sélections étapes 3 et 4 sont ouvertes au public.

ARTICLE 5 : Résultats et Prix

Les résultats seront annoncés à l'issue de la Finale, après délibération du jury.

- 1er prix – Titre « Revelation of the Year » :
 - Bourse couvrant les frais de participation à IMTA New York 2025 (frais d'inscription)
 - Prix partenaires et sponsors

Les gagnants du Tremplin se verront offrir des bourses, des prix partenaires et seront invités à participer à la Soirée VIP Révélation des Etoiles.

ARTICLE 6 : Support musical

Les candidats devront apporter leurs orchestrations de bonne qualité sur un minimum de 2 supports : Clef USB + Drive. Ce support audio devra être également envoyé par email.

Ils pourront également s'accompagner avec leur instrument (à préciser dans le bulletin d'inscription).

Pour faciliter la recherche des titres dans la clef USB, veuillez créer un dossier « Révélation des Etoiles » comprenant uniquement :

- Le titre à interpréter
- Photos en bonne résolution

Veillez également apporter votre clef USB dans une enveloppe sur laquelle seront précisés le nom du candidat ainsi que les titres des chansons choisies.

Les organisateurs et sonorisateurs ne sont en aucun cas responsables du non-fonctionnement, de l'oubli, de la perte, du vol ou de la dégradation d'un support musical laissé par un candidat, ni de son instrument.

ARTICLE 7 : Notation

Les candidats seront jugés sur leur talent, l'interprétation, la tenue vestimentaire, la présence scénique, détermination... Le moindre détail peut faire la différence dans l'appréciation du jury. Le choix du titre aura également son importance.

Les auteurs compositeurs sont acceptés avec leurs titres inédits, mais seront notés uniquement en tant qu'interprète sur le même barème que tous les autres candidats.

La note finale sera composée de votes du jury. Certains lauréats seront sélectionnés par vote du public.

ARTICLE 8 : Inscription

Les candidats s'inscrivent en remplissant en ligne via les sites internet:

<http://revelationdesetoiles.com/> **ou** **<https://www.ifcarts.com/>**

et en envoyant un dossier complet par email avec :

- Le bulletin d'inscription rempli
- La photocopie de la carte d'identité
- Un justificatif de domicile de moins de 2 mois
- CV, lettre de motivation, liens youtube et photos (aucun fichier ne sera téléchargé)
- Pour les candidats mineur, les cartes d'identité des parents et une autorisation parentale

Tous ces éléments sont indispensables pour nous permettre de valider votre inscription.

ARTICLE 9 : Master-classes, Formations, IFCArts

Des master-classes et des séances de formation et de coaching seront proposées aux artistes sélectionnés au courant de l'année de préparation au Tremplin. Les séances de formation et de coaching ne sont pas obligatoires pour participer au concours. Le prix des séances sera communiqué ultérieurement selon les intervenants.

Les talents sélectionnés pourront participer au Forum IFCArts et ses formations avec des experts internationaux aux tarifs préférentiels qui leurs seront proposés.

ARTICLE 10 : Accès à la Finale du concours Révélation des Étoiles

Tous les participants sélectionnés se verront proposer des séances de préparation au **Tremplin**.

ARTICLE 11 : Accès à IMTA

Les lauréats du **Tremplin International IFCArts / Révélation des Étoiles** se verront offrir la possibilité de participer à **International Model and Talent Convention (IMTA) à New York juillet 2025**, s'ils le souhaitent en option internationale. Les modalités de participation et les conditions de participation à cette convention professionnelle seront transmises aux candidats sélectionnés à leur demande. La participation à cette convention est payante mais pourra être financée par des partenaires et des sponsors. La direction du projet Révélation des Étoiles accompagne les talents sélectionnés dans leur recherche de financement.

ARTICLE 12 : Obligations des participants

Chaque participant s'engage à faciliter le travail des organisateurs du **Tremplin** et des représentants d'IMTA France et notamment :

- S'abstenir de tout comportement qui puisse nuire au projet **Révélation des Étoiles**, des organisateurs ou des participants du **Tremplin et d'IFCArts**. Notamment chaque participant s'engage à ne tenir aucun propos diffamatoire ou dénigrant à l'égard du projet Révélation des Étoiles, des organisateurs ou des participants du **Tremplin et d'IFCArts** sous peine de pénalités financières
- Être libre de tout engagement contractuel exclusif vis à vis d'un agent ou producteur en France et à l'étranger et ne pas en engager pendant l'année de sa participation au Tremplin;
- Tenir informé les organisateurs du projet et du Tremplin des propositions professionnelles qui lui sont faites et de l'évolution de sa carrière artistique ;
- Soigner son image de marque, être ponctuel, poli, rigoureux, déterminé et respectueux ;
- La non-observation de l'une ou quelconque de ces obligations justifiera une élimination automatique du participant.

ARTICLE 13 : Droit à l'image

Du fait de son inscription à TREMPLIN le Participant accepte d'être photographié et filmé et que le reportage vidéo soit diffusé sur le Site du prestataire et sur les Sites de ses partenaires et autorise le Prestataire et TREMPLIN à utiliser ses nom, prénom et image dans toute manifestation promotionnelle liée aux activités du Prestataire et de TREMPLIN sans que cette utilisation puisse donner lieu à une quelconque contrepartie.

A ce titre, le Participant en s'inscrivant à TREMPLIN garantit qu'il n'est lié par aucun contrat d'exclusivité concernant l'exploitation de son image et des droits y afférents.

Le Participant garantit le Prestataire qu'il est titulaire ou concessionnaire de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle sur les éléments tels que photographie, texte, son, image, données, etc. (ci-après dénommés par « les Eléments ») que le Participant transmet au Prestataire pour une exploitation dans le cadre de ses activités sur tout site internet et, plus généralement, sur tous supports connus ou inconnus au jour de la conclusion des présentes Conditions Générales.

Le Participant ne pourra alors revendiquer aucun droit sur son image et plus généralement, sur les Eléments qu'il confie au Prestataire.

Le Participant concède ainsi au Prestataire une licence d'exploitation gracieuse, non-exclusive et pour le monde entier sur lesdits Eléments aux fins d'une exploitation sur tout site internet et, plus généralement, sur tous supports connus ou inconnus au jour de la conclusion des présentes Conditions Générales, notamment par reproduction, représentation, adaptation, correction, distribution, location, cession etc. en ce compris par l'adjonction à une ou plusieurs créations et ce à titre gracieux ou onéreux.

Les marques, logos, dénominations sociales, sigles ou noms du Prestataire, de TREMPLIN ou de leurs partenaires mentionnés sur leurs sites internet constituent des signes distinctifs insusceptibles d'utilisation sans l'autorisation expresse et préalable de leur titulaire.

ARTICLE 14 : Loi « Informatique et libertés »

Les coordonnées des Participants, des membres de l'association et des prospects sont collectées et traitées informatiquement. Ces traitements présentent les caractéristiques suivantes :

Finalité	Base légale	Catégories de données	Catégories de personnes	Durée
Prospection et animation	Intérêt légitime	Identité/Etat civil Coordonnées	Participants / membres de l'association Prospects	5 ans
Gestion de la relation avec ses Participants et prospects		Identité/Etat civil Coordonnées Vie professionnelle	Participants / membres de l'association Prospects	Durée la plus longue entre : durée de la relation contractuelle et durée ferme de 5 ans.

<p>Organisation, inscription et invitation aux événements de l'association ou partenaires</p>		<p>Identité/Etat civil Coordonnées Vie professionnelle</p>	<p>Participants / membres de l'association Prospects Invités</p>	<p>5 ans</p>
<p>Production, la gestion, le suivi des prestations</p>	<p>Exécution de mesures précontractuelles ou du contrat</p>	<p>Identité/Etat civil Vie professionnelle</p>	<p>Participants / membres de l'association</p>	<p>Durée de la relation contractuelle augmentée des délais de prescription.</p>

Facturation		Identité/Etat civil Coordonnées	Participants / membres de l'association	10 ans à compter de la date de clôture de l'exercice comptable au cours duquel la facture a été émise.
Recouvrement		Identité/Etat civil Coordonnées	Participants / membres de l'association	Jusqu'à complet paiement des factures.

Comptabilité		Identité/Etat civil Coordonnées	Participants / membres de l'association	10 ans à compter de la clôture de l'exercice comptable.
--------------	--	---	---	---

En fonction des finalités prévues ci-dessus, les catégories de données conservées pourront légèrement différer, ces dernières étant essentiellement liées à la nature de la prestation commandée. Ces informations sont nécessaires à la poursuite des finalités identifiées dans le présent article.

Les données traitées sont destinées aux personnes habilitées au sein de l'Association RÉVÉLATION DES ÉTOILES ainsi qu'à ses prestataires, et sous réserve de l'accord préalable du Participant, aux professionnels du spectacle susceptibles de développer l'activité artistique et la carrière des Participants et membres de l'association.

Nous ne communiquons vos données que pour les besoins susmentionnés et seulement si cela est nécessaire. Ainsi, vos données peuvent être communiquées selon les cas :

- * aux prestataires informatiques à qui nous pouvons être amenés à confier vos données sous forme numérique, à savoir : Webwork, OVH, WIX

- * hébergement des dossiers : auprès de GOOGLE DRIVE, DROPBOX, GETCOURSE, NOTION, SLACK

- * messagerie électronique et répertoire de contacts des téléphone portables (MailJet, Gmail, Yandex, OVH)

- * trésorier de l'Association

Dans les conditions définies par la loi Informatique et libertés et le règlement européen sur la protection des données, les personnes physiques disposent d'un droit d'accès aux données les concernant, de rectification, de limitation, de portabilité, d'effacement.

Les personnes concernées par les traitements mis en œuvre disposent également d'un droit de s'opposer à tout moment, pour des raisons tenant à leur situation particulière, à un traitement des données à caractère personnel ayant comme base juridique l'intérêt légitime du cabinet, ainsi que d'un droit d'opposition à la prospection commerciale.

Elles disposent également du droit de définir des directives générales et particulières définissant la manière dont elles entendent que soient exercés, après leur décès, les droits mentionnés ci-dessus par courrier électronique auprès de l'association RÉVÉLATION DES ÉTOILES à l'adresse suivante : contact@rstars.fr ou par courrier postal à l'adresse suivante : Association RÉVÉLATION DES ÉTOILES, Le Palais Real 13 avenue Parc de Madrid 06400 Cannes, accompagné d'une copie d'un titre d'identité signé.

Les personnes concernées disposent du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

ARTICLE 15 : Responsabilité des candidats à Révélation des Etoiles / IFCArts / IMTA

La participation au projet **Tremplin International IFCArts / Révélation des Étoiles** et le cas échéant à **l'IMTA aux USA** est un grand honneur. Les Participants sélectionnés s'engagent à respecter le présent règlement et à coordonner toutes leurs actions avec la Direction du projet. La Direction du projet a le pouvoir de disqualifier un Participant en cas de non-respect du présent Règlement.

ARTICLE 16 : DROIT APPLICABLE - ATTRIBUTION DE JURIDICTION

LE PRÉSENT RÈGLEMENT EST SOUMIS AU DROIT FRANÇAIS. LES TRIBUNAUX DE PARIS SERONT SEULS COMPÉTENTS POUR CONNAÎTRE DE TOUT LITIGE RELATIF AUX PRÉSENTES, Y COMPRIS, SANS QUE CETTE ÉNUMÉRATION SOIT LIMITATIVE, LEUR VALIDITÉ, LEUR

INTERPRÉTATION, LEUR EXÉCUTION ET/OU LEUR RÉSILIATION ET SES
CONSÉQUENCES. PRÉALABLEMENT À TOUT RECOURS
CHACUNE DES PARTIES S'ENGAGE À TENTER DE RÉGLER
AMIABLEMENT TOUTE DIFFICULTÉ OU RÉCLAMATION PAR LE BIAIS
D'UNE MÉDIATION.

Je soussigné (e)

Nom _____ Prénom _____

Reconnais avoir pris connaissance et accepter les présentes conditions générales établies
sur 8 pages

Lu et Approuvé

SIGNATURE